

Cadre d'intervention

Appel à Initiatives pour des supports de « CHANTIER FORMATION »

I. Contexte et enjeu régional

La Région Centre – Val de Loire s'est engagée activement dans la mise en œuvre de l'amorçage du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) en 2018 et a validé le 20 décembre 2018 le PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022.

Ce Plan prévoit en 5 ans la mobilisation de 15 milliards d'euros en vue :

- d'assurer la montée en compétences et l'orientation vers l'emploi d'un million de jeunes et d'un million de personnes peu ou pas qualifiées,
- d'accélérer la transformation du système de formation professionnelle par l'expérimentation et l'évaluation.

L'ambition de la stratégie régionale du PACTE d'investissement régional dans les compétences pour la période 2019-2022, définie par l'Etat et la Région en lien avec les partenaires sociaux, vise à favoriser toujours et plus encore l'emploi au profit des jeunes, des personnes peu ou pas qualifiées, des entreprises et des territoires en déployant sur 4 ans les transformations. Celles-ci s'articulent autour de 3 enjeux :

- Transformation de l'offre de formation impliquant fortement les entreprises ;
- **Transformation des parcours et de l'appareil de formation ;**
- Transformation de l'information et de l'accompagnement des publics.

Les publics ciblés peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux formations ou de maintien en formation en grande partie faute d'appétence ou de disposer des pré-requis nécessaires au suivi d'une formation qualifiante.

Il est donc **nécessaire de tester de nouvelles approches** et tout particulièrement celles favorisant le « **savoir agir en situation** » pour capter les publics éloignés de l'emploi et pour prévenir le décrochage. La Région Centre-Val de Loire a choisi **d'expérimenter plus largement les chantiers formation**.

Les **chantiers formation** ont pour objectifs de :

- **redonner l'envie d'apprendre et du sens au travers de chantiers territoriaux conduisant à une production valorisante et d'intérêt général ;**
- **ramener un public éloigné de l'emploi vers la formation** en vue d'une insertion durable et dans une logique de parcours.

Le présent appel à initiatives (AAI) a pour objectif le recensement de supports concrets de production appelés « initiatives » permettant la mise en œuvre de chantiers formation.

II. Chantier formation : principes et finalités

Les principes de fonctionnement d'un chantier formation

Le chantier formation est un **dispositif de formation qui cible les personnes en rupture avec les méthodes d'apprentissage traditionnelles** en s'inscrivant dans une pédagogie d'alternance. Les chantiers formation favorisent le développement des apprentissages par des mises en situation pratiques, réalisées sur des **supports réels de production proposés soit par des collectivités territoriales / EPCI ou soit par des associations à but non lucratif** (cf. annexe A Fiche technique chantier formation).

En chantier formation, les stagiaires se voient proposer immédiatement des tâches professionnelles concrètes, représentatives de métiers, afin de répondre aux objectifs de production du chantier. Tout en poursuivant les objectifs de production, la démarche pédagogique consiste à rendre ces situations professionnelles apprenantes en permettant aux stagiaires (considérés comme des salariés), en plus d'acquérir des savoir-faire professionnels, de poursuivre des objectifs pédagogiques d'acquisition de savoir de base et de savoir-être.

L'ancrage dans la réalité professionnelle, rend les situations formatives plus mobilisatrices, plus motivantes pour les adultes, en donnant un sens aux apprentissages de base que les situations professionnelles génèrent. Ainsi, en chantier formation, chaque tâche professionnelle peut donc être un prétexte pour organiser et accompagner une séance d'apprentissage.

La mise en œuvre des chantiers s'inscrit dans une dynamique d'insertion professionnelle : à cette fin les stagiaires bénéficient d'un accompagnement global, à la fois social et professionnel.

L'ancrage du projet : nécessaire préalable à la mise en œuvre d'un chantier formation

Un chantier formation a pour objectif de redonner l'envie d'apprendre et du sens, et de ramener un public éloigné de l'emploi vers la formation. Le chantier formation doit donc s'appuyer sur **un projet motivant et engageant**. Pour ce faire, **la finalité de chacun des projets de chantier formation doit être mise en évidence**. C'est bien cette finalité qui motivera les bénéficiaires à conduire toutes les activités et tâches permettant de réaliser ce projet, activités et tâches qu'ils n'auraient pas conduites dans un autre contexte.

A titre d'exemple, certains leviers tels que le développement de l'activité touristique ou culturelle ou la préservation du patrimoine historique ou naturel, peuvent être vecteur de sens et favoriser l'engagement des stagiaires.

Exemple de chantier formation :

« Conception d'un lieu de vie intergénérationnel autour d'un jardin partagé »

La réalisation de ce chantier va mobiliser des activités de conception du jardin, de plantation, de récolte mais également des activités de communication (ouverture du jardin, programmation d'événements, diffusion, animation...). La conception du jardin constitue une activité importante, que l'on peut rapprocher du secteur de l'agriculture et du métier de maraîcher, mais elle ne constitue pas une activité unique, car il s'agit bien ici de développer un projet collectif et social au bénéfice de tous les habitants. C'est bien grâce à cette finalité que le chantier formation peut redonner l'envie d'apprendre et du sens, et ramener un public éloigné de l'emploi vers la formation.

In fine, un chantier formation permet aux stagiaires :

- d'acquérir des compétences techniques (gestes, savoir-faire professionnels) et transversales (savoirs de base, savoirs transverses) par le biais d'une **mise en situation pratique dans le cadre d'une réalisation collective et grandeur nature** ;
- d'approcher concrètement les différents corps de métier propres à un secteur d'activité et de **développer des compétences en adéquation avec des besoins locaux de main d'œuvre et des secteurs en tension** ;
- **d'obtenir un premier niveau de qualification, de développer un projet professionnel**, et donc une perspective d'insertion professionnelle.

Le partenariat : clé de la réussite d'un chantier formation

La particularité des chantiers formation repose sur la place centrale du partenariat. Ainsi, chaque acteur a un périmètre d'intervention bien déterminé :

- **La Région** porte l'action de formation. A ce titre, elle sélectionne les chantiers proposés par une collectivité territoriale / EPCI ou par une association à but non lucratif, puis elle sélectionne également l'organisme de formation à l'issue d'une consultation par marché public. De plus, elle prend en charge les coûts pédagogiques et la rémunération des stagiaires, si ceux-ci n'ont plus de droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE Pôle Emploi) ;
- **Le maître d'ouvrage** (structure porteuse du support concret de production / chantier) assure l'approvisionnement du chantier (fournit l'ensemble des matériaux et matière d'œuvre nécessaire à la réalisation du chantier) et la mise en sécurité des stagiaires, la mise à disposition d'une salle de formation, d'un vestiaire et de sanitaires sur le chantier, l'accès à un espace de restauration ;
- **L'organisme de formation** assure la formation et l'accompagnement des stagiaires à toutes les étapes de leur formation, et il se coordonne avec le maître d'ouvrage. Il assure également le montage et le suivi des dossiers de rémunération des stagiaires.

Le partenariat local constitue l'une des clés de la réussite de ce dispositif, il s'adapte à la nature du chantier proposé, au public et au territoire. Il se matérialise par une **convention de partenariat** (à minima) entre la Région, l'organisme de formation et le maître d'ouvrage, qui devra être signée avant le début de la formation.

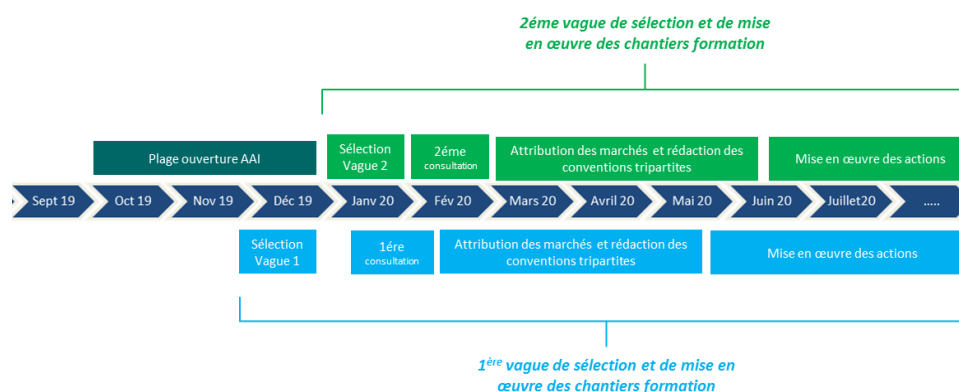
III. La démarche de déploiement des chantiers formation

La mise en œuvre des chantiers formation est conditionnée par l'identification des chantiers potentiels (initiatives), puis par la sélection des organismes de formation qui mettront en œuvre cette offre de formation.

Plus précisément, la démarche complète se décline en 6 étapes :

1. **Lancement de l'appel à initiatives (AAI)** ayant pour objectif le recensement des chantiers potentiels auprès des maîtres d'ouvrages que peuvent être les collectivités territoriales, les EPCI ou les associations à but non lucratif ;
2. **Instruction des initiatives et validation des chantiers formation retenus** en fonction de critères d'éligibilité et de sélection précisés au paragraphe IV du présent AAI ;
3. **Lancement des consultations et sélection par la Région des organismes de formation** qui mettront en œuvre les chantiers formation au travers de marchés publics ;
4. **Signature d'une convention à minima tripartite** entre la Région, le maître d'ouvrage et l'organisme de formation ;
5. **Mise en œuvre et suivi des chantiers formation ;**
6. **Evaluation de l'offre « chantier formation ».**

Rétro-planning de mise en œuvre des chantiers formation



IV. Processus de réponse et de sélection des initiatives

Le présent appel à initiatives (AAI) a pour objectif le recensement de supports concrets de production appelés initiatives permettant la mise en œuvre de chantiers formation.

Bénéficiaires

Le présent AAI est ouvert aux collectivités territoriales / EPCI et aux associations à but non lucratif implantés en région Centre-Val de Loire. Un référent AAI, en son sein, doit être identifié comme contact pour l'instruction de chacun des projets. Une structure peut présenter plusieurs initiatives.

Durée d'ouverture de l'appel à initiatives

L'AAI est ouvert durant 3 mois, du 20 septembre 2019 jusqu'au 20 décembre 2019.

Processus de réponse à l'appel à initiatives

Etape 1	Chaque candidat formalise son initiative dans un cadre de réponse simplifié nommé « Candidature AAI Chantier Formation » fourni en annexe B (à dupliquer autant que de propositions d'initiative).
Etape 2	Chaque candidature doit être envoyée à l'adresse mail suivante : Contact AAI Région : Géraldine CHUPIN Chargée de mission « ingénierie de formation » Direction de la Formation Professionnelle / Région Centre – Val de Loire Mobile : 07.70.09.94.52 / Bureau : 02.38.70.32.22 Mail : geraldine.chupin@centrevalde Loire.fr
Etape 3	Chaque initiative sera instruite par la Région. L'analyse sera conduite en deux temps : <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} temps : vérification des critères d'éligibilité, seules les candidatures éligibles feront l'objet d'une analyse qualitative ;• 2nd temps : l'analyse qualitative portera sur les critères de sélection détaillés ci-dessous. Cette analyse donnera lieu à une cotation. <p>Des auditions de tout ou partie des candidats peuvent être organisées. Des pièces complémentaires jugées utiles à l'instruction seront susceptibles d'être demandées. De plus, la Région pourra s'assurer auprès des acteurs locaux de la cohérence de l'initiative avec les stratégies locales.</p>
Etape 4	Chaque porteur d'initiative sera informé par courrier des résultats du processus de sélection.

Période d'instruction et de sélection des initiatives

L'AAI est ouvert sur une période de 3 mois, et prévoit deux vagues d'instruction et de sélection :

- 1ère vague : du 20 novembre au 20 décembre 2019
- 2ème vague : du 23 décembre 2019 au 30 janvier 2020

Les critères d'éligibilité des initiatives

Les critères d'éligibilité constituent des critères obligatoires auxquels chaque initiative doit répondre. Si l'un des critères n'est pas rempli, cela entraîne l'inéligibilité de l'initiative.

Critère éligibilité 1	Le chantier formation a pour finalité une production ou un service réalisé-e par les stagiaires, sans finalité marchande ou lucrative, et a un intérêt collectif.
Critère éligibilité 2	Le candidat est une structure éligible : <ul style="list-style-type: none"> - une collectivité territoriale / un EPCI ; - ou une association à but non lucratif.
Critère éligibilité 3	Les engagements attendus du maître d'ouvrage (collectivités territoriales, EPCI ou associations) : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Travailler en collaboration avec l'organisme de formation retenu par la Région Centre-Val de Loire au travers de ses marchés publics ; ➔ Désigner un interlocuteur opérationnel (réfèrent AAI) pendant la consultation pour répondre aux questions des candidats « organismes de formation », puis organiser et suivre la mise en œuvre de l'action de formation à l'issue ; ➔ Fournir la matière d'œuvre (approvisionnement du chantier) à l'organisme de formation ; ➔ Le maître d'ouvrage met à disposition une salle à usage de salle de formation ; ➔ Le maître d'ouvrage met à disposition un vestiaire et des sanitaires ; ➔ Le maître d'ouvrage assure l'accès à un espace de restauration (salle aménagée, restaurant administratif, restaurant scolaire...).

Critères de sélection des initiatives

Afin de mesurer la pertinence des initiatives proposées, l'analyse des offres sera réalisée en appui sur les critères de sélection listés ci-dessous. L'analyse globale donnera lieu à une notation permettant de classer les initiatives et in fine de les sélectionner de manière objective et équitable.

Caractéristiques générales de l'initiative	
Critère sélection 1	La durée potentielle du chantier est suffisante pour atteindre les objectifs.
Critère sélection 2	Le caractère innovant et/ou expérimental du chantier formation, tant en termes de secteurs d'activité que du projet lui-même.
Critère sélection 3	La démarche du maître d'ouvrage (origine, finalité, motivation, objectifs, étapes, ...).
Critère sélection 4	Des solutions de mobilité sont existantes (ex : transports en commun) ou seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage afin de permettre au public cible de se rendre facilement sur le chantier formation (ex : mise à disposition du bus de ramassage scolaire).

Besoins en emploi

Critère sélection 5	Le chantier vise un ou des secteurs d'activité présentant des opportunités d'emploi afin de garantir l'adéquation entre les supports de production (chantiers) et les besoins en qualification du tissu économique local, et ainsi favoriser la suite de parcours.
Critère sélection 6	Le chantier formation met en évidence la qualification (niveau et compétences) qui pourra être acquise par les stagiaires à l'issue des chantiers dans une logique de parcours de formation.

Valorisation des apprenants et ancrage du projet

Critère sélection 7	Le chantier formation conduit à une production (matérielle ou immatérielle) valorisante afin de favoriser l'estime de soi.
Critère sélection 8	Le chantier formation s'inscrit dans une démarche écoresponsable, et prend en compte les transitions écologiques et énergétiques.
Critère sélection 9	Le chantier formation a une finalité : <ul style="list-style-type: none">• sociale et/ou citoyenne (épicerie solidaire, espace jeune...);• ou de valorisation et de préservation du patrimoine historique ou naturel ;• ou de développement d'une activité touristique ou culturelle.
Critère sélection 10	le partenariat engagé localement est de qualité (partenaires du Service Public Régional de l'Orientation, de l'emploi, sourcing des organismes de formation...).

V. Information, droit d'usage et communication

Le logo de la « région Centre – Val de Loire » devra figurer sur l'ensemble des documents de communication à destination des publics et des partenaires conformément à la charte graphique disponible sur : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/les-services-en-ligne/charte-graphique/logotypes-region-centre-val-de-loire.html>

De plus, **les chantiers formation étant financés dans le cadre du PACTE régional d'investissements dans les compétences**, sur l'ensemble des documents et livrables élaborés dans le cadre du dispositif « chantier formation » (supports papier, articles de presse, supports numériques, convention partenariale, carton invitation ...), devra être apposé **le label du Plan Investissement dans les Compétences (PIC) et porter la mention « opération cofinancée par l'Etat »**.

Label du plan d'investissement dans les compétences :



La Région disposera du droit d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de publier à titre gratuit, l'ensemble des résultats et livrables liés à la mise en œuvre de l'offre « chantier formation ».

Annexe A Fiche technique Chantier Formation

Contexte	<p>Le chantier formation est un dispositif intégré dans le Programme Régional de Formation. Il cible les personnes en rupture avec les méthodes d'apprentissage traditionnelles en s'inscrivant dans une pédagogie d'alternance. Il vise prioritairement les secteurs porteurs en termes d'emploi. Les chantiers formation favorisent un développement des apprentissages réalisé au cours des mises en situation pratique (certification partielle ...).</p> <p>Un chantier formation permet aux stagiaires d'acquérir ou de retrouver des gestes et savoir-faire professionnels de base, d'acquérir des compétences techniques et transversales par le biais d'une mise en situation pratique dans le cadre d'une réalisation collective (ex : chantier d'isolation d'un gymnase, conception d'un jardin partagé, développement d'un programme culturel, ...). Il s'agit d'une démarche pédagogique où s'articulent une dimension Formation et une dimension Production. En outre, les personnes sont accompagnées pour travailler leur projet professionnel et leur insertion professionnelle.</p> <p>La réalisation collective doit être sans finalité marchande ou lucrative et son choix doit également être déterminé par son utilité sociale et son intérêt collectif.</p> <p>Le chantier formation s'inscrit dans un partenariat entre l'organisme de formation et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une collectivité territoriale ou un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) - ou une association à but non lucratif <p>Ainsi, chaque acteur a un périmètre d'intervention bien déterminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région porte l'action de formation. A ce titre, elle sélectionne les chantiers proposés par une collectivité ou une association (supports concrets de production) et l'organisme de formation (consultation marché public). De plus, elle prend en charge les coûts pédagogiques et la rémunération des stagiaires, si ceux-ci ne disposent pas de l'allocation de retour à l'emploi ; - Le maître d'ouvrage assure l'approvisionnement du chantier et la mise en sécurité des stagiaires, la mise à disposition d'une salle de formation, d'un vestiaire et de sanitaires sur le chantier, et l'accès à un espace de restauration (salle aménagée, restaurant administratif, restaurant scolaire...); - L'organisme de formation assure la formation et l'accompagnement des stagiaires à toutes les étapes de la formation y compris au moment de leur immersion en entreprise. Il assure également le montage et le suivi des dossiers de rémunération des stagiaires. Il se coordonne avec le maître d'ouvrage. <p>Une convention de partenariat (à minima) entre la Région, l'organisme de formation et le maître d'ouvrage devra être signée avant le début de la formation. L'absence de cette convention peut entraîner l'annulation du dispositif</p>
Objectif	<p>Permettre aux stagiaires d'acquérir ou de retrouver des gestes et savoir-faire professionnels de base, par le biais d'une mise en situation pratique dans le cadre d'une réalisation collective.</p>
Objectifs opérationnels	<p>En complément des principes évoqués dans le CCTAC, il est attendu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des gestes et techniques professionnels en lien avec une mise en situation pratique ; - Se familiariser avec les réalités de l'entreprise et intégrer les contraintes et exigences liées au secteur professionnel visé ; - Développer les compétences théoriques relevant du secteur professionnel ; - Développer des compétences transversales et renforcer les compétences de base ; - Elaborer une stratégie de recherche d'emploi ou d'accès à la formation qualifiante par le biais d'un accompagnement socio-professionnel individualisé. <p>A cette fin, il convient de mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement initial afin de définir un parcours de formation adapté. - Une période de stage en entreprise pour tester et développer les compétences acquises en centre de formation et pendant la mise en situation pratique. - Une évaluation des compétences développées au cours de la formation et la remise d'une attestation de compétences aux stagiaires.
Public visé	<p>Demandeurs d'emploi engagés dans une dynamique d'insertion professionnelle et/ou en situation de reconversion professionnelle.</p>
Durée	<p>La durée totale de la formation ne peut excéder 500 heures, sauf dérogation particulière.</p> <p>La durée du chantier en tant que telle est à minima de 50% de la durée de formation en centre.</p> <p>La période d'immersion en entreprise doit être de 70h.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter une progression individuelle des stagiaires, en termes d'identification et de levée de freins dans leur accès à l'emploi, savoir-faire, positionnement professionnel etc. - Accéder à une formation qualifiante ou certifiante « se former au métier de ». - Accéder durablement à l'emploi.

Annexe B Cadre de réponse simplifié - Candidature AAI « Chantier Formation »

Coordonnées du porteur d'initiative	
Nom de la structure	Indiquez ici le nom de votre structure
Adresse postale et mail de la structure	Adresse postale Adresse mail
Coordonnées téléphoniques	Indiquez ici les coordonnées téléphoniques de votre structure
Typologie de structure	<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> EPCI <input type="checkbox"/> Association à but non lucratif
Représentant de la structure	Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail
Référent AAI	Nom, prénom, qualité Coordonnées téléphoniques Adresse mail

Caractéristiques générales de l'initiative / support de production proposé	
Finalité de l'initiative	Explicitez en quelques lignes la finalité de votre initiative et en quoi elle répond aux attentes d'un chantier formation et aux obligations citées au paragraphe III.
Ancrage de l'initiative (finalité)	<input type="checkbox"/> Développement d'une activité touristique <input type="checkbox"/> Développement d'une activité culturelle <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine historique <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine naturel, biodiversité... <input type="checkbox"/> Utilité sociale / citoyenne <input type="checkbox"/> autres : Cliquez ici pour taper du texte.
Démarche et motivation	Précisez ici votre démarche (origine, motivation, objectifs, étapes, caractère valorisant, facteurs de motivation pour les futurs stagiaires, démarche écoresponsable, ...).
Caractère innovant	Dans le cas où votre initiative présente un caractère innovant soit dans sa forme soit par le secteur visé (ex : transition énergétique...), précisez ici en quoi votre initiative est innovante.
Démarche écoresponsable	Dans le cas où votre initiative s'inscrit dans une démarche écoresponsable prenant en compte les transitions écologiques et énergétiques, apportez ici des précisions permettant au comité de sélection de bien comprendre votre démarche.

Durée estimée du chantier	Précisez ici la durée estimée pour réaliser l'ensemble de la production souhaitée.
Contraintes spécifiques au chantier	Précisez ici les contraintes spécifiques aux chantiers (période de mise en œuvre, mesures de sécurité, difficultés, ...)
Secteur d'activité	Précisez ici le secteur d'activité visé par le chantier.
Métiers visés et opportunités locales d'emploi	Précisez ici les métiers visés (intitulé, niveau de qualification si connu, ...) par le chantier et les besoins en emploi locaux identifiés sur ce secteur.
Partenariat local	Décrivez ici les partenariats engagés localement tels que les partenariats avec : <ul style="list-style-type: none"> • le Service Public Régional de l'Orientation, • les acteurs locaux de l'emploi, • les entreprises ou réseaux d'entreprises, • autres, ...

Moyens mis à disposition par le porteur de l'initiative (maître d'ouvrage)

Accès au chantier	Précisez ici les solutions de mobilité existantes ou les solutions de mobilité spécifiques proposées.
Matière d'œuvre	Précisez ici la matière d'œuvre que vous mettrez à disposition.
Salle de formation	Précisez ici les caractéristiques et les modalités d'accès de la salle (à usage de salle de formation) que vous mettrez à disposition des stagiaires et des formateurs (surface, équipement, internet, postes informatiques, accès, ...).
Espace de restauration	Précisez ici les caractéristiques et les conditions d'accès à l'espace de restauration que vous mettrez à disposition des stagiaires et des formateurs (restaurant scolaire, salle aménagée, ...).
Vestiaires	Précisez ici les moyens mis à disposition des stagiaires et des formateurs

Informations complémentaires

Vous pouvez préciser ici toute information qui vous semble pertinente au regard de votre projet

Documents complémentaires

Merci de joindre en annexe des photos du projet/chantier envisagé et des espaces mis à disposition (restauration, formation, vestiaires, sanitaires...).

Vous pouvez également joindre tout autre document permettant au comité de sélection de mieux appréhender votre démarche et la finalité du projet.